

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 février 2009**

Décision n° **B-2009-0616**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement, de consommables et de prestations de contrôle et d'étalonnage d'un parc existant de matériel d'instrumentation de marque Siemens installé sur divers sites de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 février 2009

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Philip, Mme David M., M. Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Barge, Passi, Charles, Vesco, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 février 2009

Décision n° B-2009-0616

objet : **Fourniture de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement, de consommables et de prestations de contrôle et d'étalonnage d'un parc existant de matériel d'instrumentation de marque Siemens installé sur divers sites de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Ce marché permettrait l'achat de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement, de consommables, de prestations de contrôle et d'étalonnage d'un parc existant de matériel d'instrumentation de marque Siemens installé sur les stations d'épuration, de relèvement et le réseau d'assainissement de la Communauté urbaine.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des fournitures de pièces détachées d'accessoires de montage, de reconditionnement, de consommables, de prestations de contrôle et d'étalonnage de matériel d'instrumentation de marque Siemens.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le marché comporterait un engagement annuel de commande de 15 000 € HT minimum et 60 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement d'une consultation pour la fourniture de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement, de consommables, de prestations de contrôle et d'étalonnage d'un parc existant de matériel d'instrumentation de marque Siemens installé sur les stations d'épuration, de relèvement et le réseau d'assainissement de la Communauté urbaine.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement, de consommables, de prestations de contrôle et d'étalonnage d'un parc existant de matériel d'instrumentation de marque Siemens et tous les actes contractuels y afférents pour un montant annuel minimum de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC et un montant annuel maximum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 février 2009.